

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°04/2020

L'an **deux mil vingt**, le 20 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain **TUDURI**, Maire.

Présents : MM. Alain **TUDURI**, Jean-Louis **ANDREU**, Mme Viviane **GOY**, M. Bernard **FOUR**, Mme Martine **BLACHE**, MM. Philippe **LAURENT**, Franck **BRON**, Mmes Josiane **PAVIET GERMANOZ**, Paraskévi **PARPILLON**, M. Patrick **MOLLARD**, Mmes Eugénie **GRAND**, Anne-Marie **SPIRLI**, MM. Philippe **DANGELY**, Steve **BIANCHI**, Mmes Pascale **MERCIER**, Catherine **LEPETIT**, MM. Philippe **ZUCCARELLO**, Pascal **PALLET**, Mme Monique **RAVOUNA**.

Procurations : M. Jean-Pierre **KHELLOUFI** (pouvoir à M. Alain **TUDURI**), M. Jean-François **CAMIER** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à M. Franck **BRON**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Absents : Mme Nathalie **GALARD**, M. Franck **POSSEY**, Mme Carine **KARAKACHIAN**, M. Nicolas **DURIF**, Mmes Nadia **LAÏDI**, Sarah **DEROUSSIN**.

M. Pascal **PALLET** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : RESSOURCES HUMAINES – CREATIONS ET MODIFICATIONS DE POSTES

Exposé du Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil de créer trois nouveaux postes au sein de l'effectif du Personnel communal, à savoir :

- 1 poste d'Adjoint administratif.
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe.
- 1 poste d'Agent du Patrimoine.

Ces créations sont effectuées dans le cadre d'un avancement de grade (Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe), d'une nomination en qualité de stagiaire (Adjoint administratif) et d'un changement de filière (Agent du Patrimoine).

Dans le même temps, il sera procédé à la suppression des anciens grades occupés par les agents nommés, à savoir :

- 1 poste d'Adjoint Technique.
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire propose également de modifier un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal 1^{ère} classe à temps non complet (28 heures), pour le passer à temps complet (35 heures).

Il sera également procédé à la suppression de l'ancien poste.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide :

- ☞ De procéder aux créations et à la modification de postes précitées et de supprimer les anciens postes tels que mentionnés dans l'exposé précédent.
- ☞ De procéder aux nominations s'y rapportant à compter du 1^{er} mars 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 24 février 2020
Le Maire,



mmi